

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil Communautaire  
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE

Séance du 30 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 23 septembre 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	45
VOTANTS	55

CONVOCAATION

Datée	Du 23/09//21
Affichée	du 23/09/21

OBJET

Vente de terrain sur la zone  
artisanale « La Clémendière »  
à Aube pour la société SOGAD

Madame Paule KLYMKO a été nommée secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Eric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Pascal SAMSON, Marie-José MARTIN, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

**Pouvoirs :** Didier PITOU a donné pouvoir à Jean SELLIER  
Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Nadège TROUILLET  
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Marie-José MARTIN  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Fabrice GLORIA a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN

**Représentés :** Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER  
Marie-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS  
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

Acte rendu exécutoire après  
publication le 08 octobre 2021

Le Président,  
Jean SELLIER



Monsieur VAN-HOORNE, Vice-Président délégué à l'Economie, expose aux membres du Conseil que la société SOGAD basée à Aube souhaite acquérir un terrain situé sur la zone d'activité « La Clémendière » à Aube.

Lors du Conseil Communautaire du 26 juin 2021 il a été approuvé la vente d'une parcelle de terrain de 4 496 m<sup>2</sup>, cadastrée n° B 303 sur la zone d'activités à la SCI SMF afin que la société GMC Maçonnerie puisse structurer et agrandir sa surface de stockage de matériaux.

Cette vente réalisée, il est apparu judicieux de proposer à la société SOGAD d'acquérir la parcelle n° B 285 d'une superficie de 1 029 m<sup>2</sup> qui borde la parcelle n° B 244 lui appartenant et qui constituait un reliquat difficilement exploitable à d'autres fins que l'extension d'une emprise existante.

La Communauté de Communes a ainsi approché la société SOGAD qui, fondée en 1901, fabrique et commercialise depuis de nombreuses années des produits d'hygiène des surfaces et des locaux à destination des professionnels

La société SOGAD souhaite saisir cette opportunité d'étendre ses surfaces de stockage et a donc fait part de sa volonté de faire l'acquisition de la parcelle n° B 285 d'une superficie de 1 029 m<sup>2</sup> qui borde la parcelle n° B 244 lui appartenant.

Il convient de préciser que cette parcelle est la dernière parcelle disponible de la zone d'activité de la Clémendière ».

Monsieur le Vice-Président propose de céder la parcelle :

- n° B285 d'une superficie de 1 029 m<sup>2</sup> au prix de 2,50 €/m<sup>2</sup>, pour un montant total de 2 572,50 € HT à la société SOGAD.

Acte rendu exécutoire après  
publication le 08 octobre 2021

- Vu l'avis des domaines en date du 20 août 2021,

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de vendre à la société SOGAD la parcelle B285 d'une surface de 1 029 m<sup>2</sup> sise sur la zone d'activité « La Clémendière » à Aube, au prix de 2.50 € HT du m<sup>2</sup> pour un montant de 2 572,50 € HT.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à la cession de cette parcelle.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme.

Le Président,  
Jean SELLIER

